

**COMMUNE DE VOELFLING LES BOUZONVILLE**  
5 rue de l'école  
57320 VOELFLING-LES-BOUZONVILLE

Le 2 mars 2026,

## **CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu en Mairie :

**Vendredi 6 mars 2026 à 19 heures 30**

Ordre du jour :

- 1 – Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux
  - 2 – Budget communal : Vote du CFU (compte financier unique) et affectations des résultats
  - 3 – Budget lotissement : Vote du CFU (compte financier unique) et affectations des résultats
  - 4 – Budget communal : Présentation et adoption du budget primitif 2026
  - 5 – Budget lotissement : Présentation et adoption du budget primitif 2026
  - 6 – Vote des taxes locales 2026
  - 7 – Attribution d'heures complémentaires – Adjoint d'Animation
  - 8 – Dispositif participation citoyenne
  - 9 – Révision des tarifs de location du foyer
- Divers

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Le Maire,

DAUENDORFFER Alain



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Dauendorffer', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE VOELFLING-LES-BOUZONVILLE' around the top edge and 'Moselle' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun and a crescent moon above.

## SEANCE DU 6 MARS 2026

**Présents :** Monsieur DAUENDORFFER Alain, Madame FREUND Elodie, Monsieur GONTIER David, Monsieur GRASMUCK Nicolas, Monsieur OBERLENDER Hervé, Monsieur SCHMITT Jacky, Madame ISLER Anastasie, Monsieur DAKSKOBLER Randolphe, Monsieur GORMAND Fabrice

**Absents excusés :** Monsieur ISLER Pascal

**Absents non excusés :**

---

### **2026 – 1 - Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux**

DE\_001\_2026

La loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

La même obligation est appliquée aux EPCI (L5211-12-1), aux départements (L3123-19-2-1) et aux régions (L4135-19-2-1)

En matière de transparence, les communes publieront donc désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, société publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'état annuel des indemnités brutes perçues par les élus :

Fonction	Indemnités mensuelles brutes au 31/12/2025	Indemnités annuelles brutes 2025
Maire	822,10 €	9 865,20 €
Adjoint	287,74 €	3 452,88 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### **2026 – 2 - Vote du Compte Financier Unique et affectation des résultats du budget commune** (DE\_002\_2026)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DAUENDORFFER Alain, Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 présenté par Monsieur OBERLENDER Hervé,

Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé, visé et certifié par le comptable et l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		188 257,43	27 000,26		27 000,26	188 257,43
Opération de l'exercice	170 199,40	215 526,33	63 660,35	82 137,76	233 859,75	297 664,09
TOTAUX	170 199,40	403 783,76	90 660,61	82 137,76	260 860,01	485 921,52
Résultat de clôture		233 584,36	8 522,85			225 061,51
Excédent de financement total						225 061,51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

8 522,85	au compte 1068 (recette d'investissement)
225 061,51	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

8 voix POUR

### **2026 – 3 - Vote du Compte Financier Unique et affectation des résultats du budget lotissement (DE\_003\_2026)**

1. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DAUENDORFFER Alain, Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 présenté par Monsieur OBERLENDER Hervé, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé, visé et certifié par le comptable et l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

2. Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		162 553,03	152 242,94		152 242,94	162 553,03
Opération de l'exercice	354 538,01	354 537,40	370 294,28	353 076,32	724 832,29	707 613,72
TOTAUX	354 538,01	517 090,43	522 537,22	353 076,32	877 075,23	870 166,75
Résultat de clôture		162 552,42	169 460,90		6 908,48	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

162 552,42	au 002 du budget prévisionnel 2026
------------	------------------------------------

6. Décide d'affecter comme suit le déficit d'investissement

169 460,90	au 001 du budget prévisionnel 2026
------------	------------------------------------

8 voix POUR

#### **2026 – 4 - Budget Communal - Présentation et approbation du budget primitif 2026**

DE\_004\_2026

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2 ;*

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

**Le Conseil Municipal**, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

Mouvements réels	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<b>400 591,12</b>	<b>400 591,12</b>
INVESTISSEMENT	<b>109 522,85</b>	<b>109 522,85</b>

Précise que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57 et voté par chapitre.

8 voix POUR

#### **2026 – 5 - Budget Lotissement - Présentation et approbation du budget primitif 2026**

DE\_005\_2026

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2 ;

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget annexe avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

**Le Conseil Municipal**, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ADOpte** le budget annexe - Lotissement de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

Mouvements réels	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<b>596 067,76</b>	<b>596 067,76</b>
INVESTISSEMENT	<b>567 867,76</b>	<b>567 867,76</b>

Précise que le budget annexe 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57 et voté par chapitre.

#### **2026 – 6 - Vote des taxes locales 2026**

DE\_006\_2026

- Vu le Budget communal 2026

Le Conseil Municipal décide de conserver les taux de références à l'identique, soit :

TFB : 27,99 %

TFNB : 45,67 %

TH : 12,35 %

9 voix *POUR*

#### **2026 – 7 - Attribution d'heures complémentaires à l'agent d'animation**

DE\_007\_2026

Monsieur le Maire relate les perturbations survenues au périscolaire ces dernières semaines :

- Lundi 12 janvier 2026, il n'y a pas eu de ramassage scolaire le matin suite aux conditions météorologiques et au droit de retrait du chauffeur de bus. L'agent du périscolaire a dû assurer la garde des enfants cette matinée.
- Lundi 2 février 2026, suite au problème de four rencontrer par la cuisine centrale de Boulay, pas de livraison de repas, l'agent a dû cuisiner le repas tampon.
- Mardi 3 février 2026, pas de ramassage scolaire suite à une déclaration tardive de maladie du chauffeur qui n'a pas pu être remplacé dans les délais. L'agent a dû assurer la garde des enfants cette matinée.

Monsieur le Maire propose de lui octroyer 7 heures complémentaires

9 voix POUR

### **2026 – 8 - Dispositif « participation citoyenne »**

DE\_008\_2026

Monsieur le Maire rappelle qu'un protocole établissant la mise en place du dispositif « participation citoyenne » dans la commune de Voelfling-lès-Bouzonville a été signé entre l'état et la commune le 27 mars 2018.

Il constate que depuis le départ en retraite du gendarme référent, ce dispositif est à l'arrêt (aucunes informations, aucunes réunions, aucun gendarme référent)

Il propose à l'assemblée de dénoncer ce protocole

9 Voix POUR

### **2026 – 9 - Révision des tarifs du foyer**

DE\_009\_2026

Monsieur le Maire expose les coûts de fonctionnement, les tarifs de location actuels du foyer et les modifications envisagées.

Le Conseil Municipal, après débat, décide à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs de location qui demeurent ainsi :

	Particulier et société locaux	Particulier et société exterieure	Décès local	Décès extérieur	Chèque de caution salle	Chèque de caution multflux (sur demande)
	Coin rechauffe, location vaisselle et lavage des sols inclus					
<b>PETITE SALLE</b> Maximum 50 personnes	120 € 60 €*	220 € 100 €*	GRATUIT	100 €	500 €	100 €
<b>GRANDE SALLE</b> Maximum 200 personnes	250 € 125 €*	400 € 200 €*	GRATUIT	200 €		
<b>PETITE ET GRANDE SALLE OU SAINT SYLVESTRE</b>	600 € 150 €*	600 € 250 €*	GRATUIT	300 €		

\*acompte versé à la reservation

### **DIVERS**

Monsieur le Maire informe du changement de date pour le repas des anciens 2026 : 6 décembre 2026

Monsieur le Maire informe qu'un transporteur lituanien à déposer 6 grands sacs d'ordures à côté des containers, la plaque d'immatriculation est illisible sur la vidéosurveillance, il faudra peut être investir dans une caméra spéciale « lecture de plaque ».